

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/80

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 08

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Modification du tableau des effectifs

Exposé :

Le Président indique que depuis la dernière approbation du tableau des effectifs (5 avril 2022) les modifications suivantes sont intervenues :

- création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps plein (délibération du 5 avril 2022) ;
- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28,72 heures) suite à une mutation.

Suite à ces modifications, il est nécessaire de modifier et mettre à jour le tableau des effectifs.

Il indique que le comité technique, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 juillet 2022.

Le Président invite donc le conseil communautaire à l'approuver comme défini ci-après.

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs ;

Vu le décret n° 87-1999 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

087-200070506-20220928-2022-80-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire créant et supprimant des postes ;

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus ;

Vu l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne en date du 4 juillet 2022 ;

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **décide** d'approuver les modifications du tableau des effectifs (présenté ci-après) à compter du 1^{er} octobre 2022.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET



Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus

Tableau des effectifs

Mise à jour : juillet 2022

Avis du CT du : 4 juillet 2022 / Conseil communautaire : 28 septembre 2022

EMPLOIS PERMANENTS				Poste pourvu		
Catégorie	Grade	Effectif Budgétaire	Durée hebdomadaire d'emploi	par un titulaire	par un contractuel	Poste non pourvu
Filière administrative						
A	Attaché	2	35h00	1	1	
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35h00	1		
	Rédacteur	1	35h00		1	
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35h00	1		
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	35h00	3		
	Adjoint administratif	4	35h00	4		
TOTAL	Filière administrative	12		10	2	0
Filière technique						
B	Technicien	1	35h00	1		
C	Agent de maîtrise principal	3	35h00	3		
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	35h00	5		
			30h00	1		
	Adjoint technique	6	35h00	4		
17h00			1			
		14h00	1			
TOTAL	Filière technique	16		16	0	0
Filière culturelle						
A	Bibliothécaire	1	35h00	1		
B	Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	2	35h00	2		
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	35h00	1		
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	35h00	1		
	Adjoint du patrimoine	3	35h00	3		
TOTAL	Filière Culturelle	8		8	0	
TOTAL	emplois permanents	36		34	2	0
EMPLOIS NON PERMANENTS				Poste pourvu		
Catégorie	Grade	Effectif Budgétaire	Durée hebdomadaire d'emploi		agent contractuel	Poste non pourvu
Filière Administrative						
A	Attaché	2	35h00		2	
TOTAL	emplois non permanents	2			2	
TOTAL GENERAL		38			4	0

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-80-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022 4
Date de réception préfecture : 03/10/2022